

URGENCES URGENCES

Conduite à tenir (hypothermie, gelures)

- soustraire la personne du froid
- couvrir pour réchauffer (couverture isothermique)
- donner des boissons chaudes non alcoolisées
- contacter le 15 (SAMU) pour avis médical



EN SAVOIR + EN SAVOIR +

Des questions ?

Contactez votre médecin du travail



Contacts

📍 25 rue Carl Linné - BP 90905
49009 ANGERS CEDEX 01

☎ 02.41.47.92.92

✉ smia@sante-travail.net

🌐 <http://smia.sante-travail.net>



Rédaction, conception et mise à jour
Dr Lourtis et la Commission Internet

TRAVAIL AU FROID

La vigilance



s'impose...

LE TRAVAIL AU FROID

LE TRAVAIL AU FROID

Concerne

- les salariés travaillant au froid de façon régulière ou permanente (entrepôt frigorifique, agroalimentaire, entretien et installation chambre froide, climatisation...)
- les salariés soumis aux conditions climatiques extérieures en saison hivernale (BTP, transport logistique, vente sur les marchés...)
- le travail au froid n'a pas de définition réglementaire
- néanmoins, on peut considérer qu'une température inférieure à 10° C entraîne des risques pour l'organisme. Le froid demande au corps de faire des efforts supplémentaires sans que l'on en ait conscience.



Une vigilance particulière est recommandée en dessous de 5°C.

+ 2 à 12° C	Stockage, préparation et transport de produits frais
- 10 à 0° C	Moyenne en janvier en Europe
- 28° C	Stockage des produits congelés
- 40° C	Moyenne au pôle Sud
- 55° C	Stockage des poissons congelés
- 90° C	Extrême relevé au pôle Sud

Echelle des expositions au froid naturel ou artificiel - Source INRS

RISQUES ET EFFETS

RISQUES ET EFFETS

Risques d'accidents

- glissade, chute et accident de la route en rapport avec les intempéries au froid (verglas, neige...)
- tout type d'accident lié à une diminution de la dextérité (lâchage d'outils, coupure...)



Effets sur la santé

- refroidissement des extrémités (picotements, engourdissement...)
- atteintes cutanées (gerçures, couperoses, engelures, gelures...)
- hypothermie à différents stades (troubles de la vigilance, disparition des frissons, coma...)
- aggravation de pathologies : cardiaques, respiratoires, rhumatologiques, troubles musculo-squelettiques (TMS)



PRÉVENTION ET CONSEILS

PRÉVENTION ET CONSEILS

L'employeur prend, après avis du médecin du travail et du CSE ou, à défaut, des délégués du personnel, toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection des travailleurs contre le froid et les intempéries.

Conseils

- organiser des temps de pause et de récupération adaptés
- diminuer ou supprimer les courants d'air
- si possible isoler et chauffer les locaux, à défaut pauses fréquentes dans des locaux chauffés avec mise à disposition de boissons chaudes
- signaler les zones de froid
- se tenir informé des bulletins météorologiques
- respecter les consignes de sécurité (notamment pour les travailleurs isolés)
- porter des vêtements chauds en quantité suffisante (3 couches de vêtements isolants), bonnet, éviter le coton
- mettre des gants isolants, chaussures ou bottes de sécurité isolantes
- utiliser des outils à manche isolant

La prévention la plus efficace aura pour objectif de limiter la durée d'exposition au froid.